



PARTIE DU CLIENT

Informations relatives au client	Numéro de troupeau (si applicable)		Nom de la ferme (si applicable)		
	Nom du responsable de l'installation		Adresse du responsable		
	Téléphone		Courriel		
	Nom du préleveur		Signature du préleveur J'atteste que l'échantillon a été prélevé, conservé et si nécessaire analysé sur place (chlore) conformément aux exigences du Règlement sur la Qualité de l'Eau Potable.		
Informations relatives à l'échantillon	L'eau est-elle mise à disposition de l'utilisateur?		Oui ☐ Non ☐	L'eau provient-elle d'un système de distribution desservant uniquement la résidence du client?	Oui ☐ Non ☐
	Municipalité			Est-ce que l'échantillon est une eau brute prélevée en vertu de l'article 21.1 du RQEP?	Oui ☐ Non ☐
	Région administrative		Choisissez un élément.	L'eau est-elle prélevée d'une installation de distribution ministérielle? Si oui, complétez toutes les sections suivantes. Si non, ne complétez pas les sections suivantes.	Oui ☐ Non ☐
Échantillons ministériels seulement	Est-ce un échantillon destiné à démontrer la conformité retrouvée?		Oui ☐ Non ☐	Numéro de l'installation	
	Nom de l'installation			Dosage du chlore	Chlore résiduel libre (mg/L) : Chlore résiduel total (mg/L) :
	Type de lieu de prélèvement		Extrémité de l'installation de distribution ☐ Sortie du réservoir où s'approvisionne un véhicule-citerne ☐ Installation de distribution ☐ Véhicule-citerne ☐		

Identification de l'échantillon et point de prélèvement Ex. Robinet de la laiterie (Pro-Action)	Date et heure du prélèvement Ex. 2024-08-15 8:45	Les analyses ci-bas seront effectuées:
		Dénombrement de coliformes, <i>E. coli</i> et entérocoques Méthodes interne : QMM-165

PARTIE DU LABORATOIRE

Date de réception		Température		Identifiant au labo
Condition		Thermomètre		
Commentaire				

INSTRUCTIONS – À LIRE ATTENTIVEMENT

ENDROIT DU PRÉLÈVEMENT

- Robinet d'eau froide situé à l'intérieur d'un bâtiment protégé.
- Pour l'évaluation du programme Pro-Action, prélever au point d'utilisation situé près du lavage de l'équipement.

ÉTAPES DE PRÉLÈVEMENT

1. Laver et sécher vos mains avant le prélèvement. Ne pas fumer durant le prélèvement.
2. Enlever l'aérateur, la grille, le tuyau, le filtre, ou tout autre dispositif rattaché au bec du robinet.
3. Mettre des gants jetables propres.
4. Nettoyer l'intérieur et l'extérieur du bec du robinet avec du coton imbibé d'eau de javel.
5. Retirer les gants jetables.
6. Est-ce que le robinet est munis d'une valve contrôlant l'eau chaude et l'eau froide ?
 - Oui : Laisser couler l'eau chaude au minimum 2 minutes. Laisser couler l'eau froide au minimum 5 minutes.
 - Non : Laisser couler l'eau froide au minimum 5 minutes.
7. Ne pas changer le débit d'eau du rinçage jusqu'au prélèvement car le stress mécanique contribue à déloger des biofilms.
8. Utiliser une bouteille stérile préservée au thiosulfate de sodium et inscrire les éléments suivants : Numéro de troupeau (si applicable), Identification du point et moment du prélèvement (date et heure).
9. Ne pas vider le liquide contenu dans la bouteille ou rincer la bouteille.
10. Remplir la bouteille en laissant un minimum de 2.5 cm (1 pouce) d'air et en évitant le contact avec l'intérieur de la bouteille, du goulot ou du bouchon. Les échantillons trop remplis seront automatiquement rejetés.
11. Fermer le bouchon et le visser de manière hermétique.
12. Réfrigérer l'échantillon rapidement sans le congeler.
13. Maintenir la température de l'échantillon inférieur à 12°C durant le transport.
14. Envoyer rapidement les échantillons au laboratoire. Les analyses sont effectuées 7 jours sur 7.

NOTES

- DICOM/GLS offre la collecte permettant de livrer du lundi au samedi en avant-midi.
- Les échantillons reçus au-delà de 48 heures du prélèvement sont automatiquement rejetés.
- Le certificat d'analyse est envoyé dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de l'échantillons.
- Si un résultat non-conforme (>10 UFC/100 mL coliformes ou >200 UFC/100 mL colonies atypiques) est déterminé en cours de processus, un avis courriel comprenant un certificat préliminaire sera communiqué à l'adresse courriel fournie au plus tard lors du prochain jour ouvrable.
- Les résultats de dénombrement de coliformes entre 1 et 9 UFC/100 mL seront également communiqués car ils peuvent être non-conforme selon la réglementation en vigueur (RQEP annexe 1 section 1c).
- Si un résultat **non-potable** est déterminé en cours de processus (>0 UFC/100 mL pour *E. coli* ou pour les entérocoques ou résultat Trop Nombreux pour être Identifiés), le responsable de l'installation sera contacté dès le résultat connu au numéro inscrit sur la demande d'analyse. Un certificat préliminaire sera également communiqué à l'adresse courriel fournie.
- En plus de communiquer les résultats au responsable de l'installation, le laboratoire s'engage à respecter les dispositions de l'article 45 du RQEP en termes de communication des résultats aux autorités compétentes (Direction de Santé Publique régionale, MELCCFP et MAPAQ).